



« Gagne ta virée VIP », présenté par La Brasserie Labatt Limitée Conditions et règlement

Administration

Le présent concours est administré par l'Opération Nez rouge, et commandité par La Brasserie Labatt Limitée. Toutes les décisions de l'administrateur du concours sont finales et sans appel pour toutes les questions relatives au concours.

Admissibilité

Seules les personnes ayant participé en tant que bénévole à l'Opération Nez rouge dans la province de Québec du 29 novembre au 31 décembre 2019 sont admissibles.

Le concours est réservé aux résidents* du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription (et ainsi avoir l'âge l'égal pour consommer les boissons alcoolisées). Les employés et les représentants de l'administrateur du concours et de son commanditaire (y compris ses filiales et ses agences de publicité et de promotion), de même que les membres de leurs familles immédiates et les personnes habitant sous le même toit, ne peuvent pas participer au concours. Pour les fins du présent concours, l'expression « famille immédiate » s'entend des parents, des frères et sœurs, et des enfants de ces employés ou représentants ou de toute personne qui vit sous le même toit qu'eux.

Pour participer :

1. Remplir un formulaire d'inscription des bénévoles 2019.
2. Retourner le formulaire dûment rempli et signé aux coordonnées indiquées dans l'encadré à droite au bas du formulaire.
3. Participer à titre de bénévole à l'une de nos soirées d'opération entre le 29 novembre et le 31 décembre 2019.

Aucun achat n'est nécessaire pour participer.

Prix

Cinq forfaits seront tirés et comprennent chacun :

- Hébergement d'une nuit dans un hôtel 3 étoiles
- Souper dans un restaurant pour 2 personnes
- Petit-déjeuner au restaurant de l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets pour le spectacle d'Alexandre Barrette
- Visite de la loge et rencontre avec Alexandre Barrette
- Carte de crédit prépayée de 500 \$

La date et le lieu des activités sont à déterminer et seront connus ultérieurement.

Chaque forfait a une valeur de plus de 1 000 \$.

Le prix ne comprend pas :

- Excursions facultatives
- Frais de déplacement pour se rendre à destination et pendant l'événement
- Assurance voyage, maladie et/ou annulation



- Tous frais et toutes dépenses qui ne sont pas expressément compris dans la description du prix. Ces frais et dépenses seront à la charge des personnes gagnantes et/ou de leurs invités, notamment les activités à destination non comprises, les frais de téléphonie et d'Internet, les frais de déplacement, les dépenses de nature personnelle, etc.

Notes :

- Le prix est non échangeable, non remboursable, non transférable et non monnayable. Si le prix ou une portion du prix n'est pas utilisé, aucune compensation ne sera accordée à la personne gagnante ou à la personne qui l'accompagne.
- La Brasserie Labatt Limitée et l'Opération Nez rouge n'offrent aucune garantie, explicite ou implicite, de nature légale ou autre, relativement à ce prix. Conformément aux conditions énoncées, La Brasserie Labatt Limitée et l'Opération Nez rouge ne sont pas responsables dans l'éventualité où l'utilisation du prix serait impossible.

Tirage du prix

Au plus tard le 4 janvier 2020, chaque organisation locale du Québec doit faire parvenir au Secrétariat national le nom et les coordonnées d'un finaliste ayant participé en tant que bénévole pendant la campagne 2019.

Le 7 janvier 2020, le Secrétariat national de l'Opération Nez rouge fera le tirage au hasard de cinq gagnants parmi les finalistes admissibles. Ces personnes seront déclarées gagnantes sous réserve d'avoir rempli toutes les conditions décrites au présent règlement.

Les chances de gagner dépendent du nombre de bénévoles ayant participé à la campagne 2019 de l'Opération Nez rouge.

Réclamation du prix

Pour être déclarés gagnants, les participants dont les noms sont choisis peuvent être tenus de répondre, sans aide et dans un délai limité, à une question mettant à l'épreuve ses connaissances mathématiques. La question leur est posée à un moment mutuellement convenu d'avance.

Les participants choisis qui ne peuvent pas être joints au téléphone, ou qui ne répondent pas dans les trois jours suivant la première tentative faite par l'administrateur du concours pour les joindre au moyen d'un message téléphonique ou électronique laissés à leur attention, peuvent être éliminés; cette décision étant à l'entière discrétion des juges du concours. Dans cette dernière éventualité, les juges du concours se réservent le droit de tirer au sort le nom d'un ou de plusieurs autres participants, qu'ils tenteront de joindre et qui pourront être éliminés de la même manière.

Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de l'administrateur du concours et aucun n'est retourné.

Conditions générales

En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leurs nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence ou voix à des fins publicitaires ou promotionnelles ou à des fins générales d'information ou de divertissement, sans rémunération. Les gagnants acceptent le prix en l'état; ils dégagent l'administrateur du concours de toute



responsabilité pouvant découler de sa participation au concours, ou encore de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

Les noms des gagnants seront affichés sur le site Internet et sur les médias sociaux une fois qu'ils auront été contactés et auront acceptés leur prix.

L'administrateur du concours ne fait ou n'avance absolument aucune déclaration ou garantie à l'égard du prix, et il se dégage de toute responsabilité découlant de ce prix. Le prix doit être accepté tel quel. Aucune substitution n'est permise. Le prix n'est pas cessible et ne peut être échangé contre de l'argent.

Les personnes gagnantes et leurs invités dégagent de toute responsabilité les organisateurs et les commanditaires du concours (ainsi que leurs franchisés, sociétés mères et affiliées, employés, agents et représentants) de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Si, de l'avis de l'administrateur du concours, à sa discrétion exclusive, le concours ne peut se dérouler comme prévu, ou si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne marche du concours est touchée ou mise en péril, notamment en raison d'une intervention non autorisée, une fraude, une panne ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'administrateur du concours se réserve le droit d'annuler, d'arrêter, de modifier ou de suspendre le concours, notamment d'annuler toute méthode de participation, et de choisir cinq gagnants parmi les finalistes.

L'administrateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible toute personne qui cherche à fausser les inscriptions au concours ou le déroulement de celui-ci, qui contrevient au présent règlement ou qui entrave le bon fonctionnement du concours d'une quelconque manière. L'administrateur du concours se réserve le droit de modifier le règlement du concours sans toutefois en modifier de façon substantielle les modalités et conditions.

La Régie des alcools, des courses et des jeux n'a aucun lien avec ce concours et n'est pas responsable, en aucune façon, de tout aspect pertinent à ce concours.

Politique de confidentialité

En vous inscrivant à l'Opération Nez rouge, vous consentez à l'usage de cette information aux fins du concours.

* Le genre neutre masculin est employé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.